



LE POULET CANADIEN

dans ce numéro

- 3 Réduction de l'utilisation d'antibiotiques sur votre ferme – série de balados
- 4 La COVID-19 et les poulets : une étude de l'ACIA
- 5 Les producteurs de poulet du Canada visent l'excellence en matière de durabilité
- 6 La marque *Élevé par un producteur canadien* continue de grandir!
- 8 Le point sur le soutien national et les dépenses liées à la COVID-19 des agriculteurs des États-Unis
- 10 Ammoniac (NH₃)
- 12 CRAC Mise à jour
- 14 Une visite virtuelle sur la Colline
- 16 Le nouvel office de promotion et de recherche pour le porc aidera les producteurs de porc du Canada à prospérer
- 18 Le prochain Recensement de l'agriculture aura lieu en 2021



LE GOUVERNEMENT DU CANADA INVESTIT POUR SOUTENIR LES PRODUCTEURS DE LAIT, DE VOLAILLE ET D'ŒUFS SOUS GESTION DE L'OFFRE

L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a annoncé le 28 novembre, 2020 des investissements importants qui donnent suite à l'engagement du gouvernement du Canada à verser une compensation complète et équitable pour les concessions en matière d'accès aux marchés négociées dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGC).

Les producteurs canadiens de lait, de volaille et d'œufs sous gestion de l'offre font partie de l'épine dorsale du secteur agricole canadien et de l'économie canadienne. Ils continuent de mettre des produits de la meilleure qualité dans les assiettes des Canadiens malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19. La force du secteur

www.poulet.ca
www.producteursdepoulet.ca



SUITE À LA PAGE 2



sous gestion de l'offre est essentielle à la vitalité des exploitations agricoles familiales et des régions rurales de l'ensemble du pays.

« Notre gouvernement soutient pleinement le secteur sous gestion de l'offre, qui appuie nos exploitations agricoles familiales et la vitalité de nos régions rurales, dit Ministre Bibeau. »
« L'annonce aujourd'hui d'une compensation appréciable pour les producteurs de lait, de volaille et d'œufs montre notre appui à l'égard du solide secteur canadien sous gestion de l'offre pour de nombreuses générations à venir. »

Le gouvernement annonce un investissement de 691 millions de dollars pour des programmes de dix ans à l'intention des 4 800 producteurs canadiens de poulet, d'œufs, d'œufs d'incubation de poulet à chair et de dindon. En réponse aux demandes du secteur, ces programmes stimuleront l'innovation et la croissance pour les producteurs. Les détails seront déterminés en consultation avec des représentants du secteur et les programmes seront mis en œuvre dès que possible.

« Les 2 877 producteurs de poulet du Canada sont reconnaissants de l'annonce faite aujourd'hui sur

les mesures d'atténuation liées au PTPGP, » dit Benoît Fontaine, président des PPC. « Les producteurs ont attendu longtemps pour voir des progrès dans ce dossier et nous estimons que ces mesures sont un pas dans la bonne direction. Nous avons hâte de poursuivre nos travaux sur les programmes d'investissement et de développement des marchés pour notre secteur. »

Cet investissement dans nos secteurs est un pas dans la bonne direction; il aidera nos producteurs à continuer d'apporter des améliorations à leurs activités et à renforcer à long terme l'efficacité et la durabilité de leurs fermes.

Il contribuera aussi à soutenir l'activité économique dans les communautés rurales et urbaines de tout le Canada.

Les Producteurs d'œufs du Canada, Les Producteurs de poulet du Canada, Les Éleveurs de dindon du Canada et Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada remercient l'honorable ministre Bibeau et son équipe de défendre les producteurs d'œufs et de volaille. Nous envisageons avec intérêt de travailler avec les fonctionnaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces programmes et initiatives au cours des prochains mois.

Les producteurs d'œufs et de volaille du Canada ont perdu une part importante de leur marché intérieur et risquent d'essuyer des pertes de milliards de dollars en revenus nets d'exploitation à cause du PTPGP, entré en vigueur en décembre 2018. L'annonce d'aujourd'hui s'appuie sur les efforts du groupe de travail sur la volaille, qui a évalué l'impact des accords commerciaux sur nos secteurs respectifs et présenté des recommandations en avril 2019. Ces mesures permettront aux producteurs de faire des plans d'avenir, de tenir compte de la dynamique particulière de nos industries respectives et de contribuer à l'objectif de faire croître le secteur agricole du Canada.

L'annonce d'aujourd'hui a trait aux effets du PTPGP sur nos secteurs, mais nos producteurs ont aussi essuyé d'importantes pertes de marchés en raison de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Nous espérons pouvoir aussi travailler avec les représentants du gouvernement à évaluer les compensations qui s'imposent en lien avec l'ACEUM.

Les Producteurs d'œufs du Canada, Les Producteurs de poulet du Canada, Les Éleveurs de dindon du Canada et Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada sont la voix des producteurs des secteurs canadiens de la volaille et des œufs soumis à la gestion de l'offre. Nous sommes une force stabilisatrice au Canada rural et nous faisons partie de la solution économique du pays en contribuant 11,1 milliards de dollars au PIB et en soutenant plus de 144 000 emplois. ■

L'ANNONCE AUJOURD'HUI D'UNE COMPENSATION APPRÉCIABLE POUR LES PRODUCTEURS DE LAIT, DE VOLAILLE ET D'ŒUFS MONTRE NOTRE APPUI À L'ÉGARD DU SOLIDE SECTEUR CANADIEN SOUS GESTION DE L'OFFRE POUR DE NOMBREUSES GÉNÉRATIONS À VENIR.

RÉDUCTION DE L'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES SUR VOTRE FERME – SÉRIE DE BALADOS

Écoutez le balado pour en savoir davantage sur la perspective de Bernard sur les approches efficaces de la réduction des antimicrobiens.



Dans le dernier numéro, nous avons présenté une série de balados faisant intervenir des producteurs de poulet, des vétérinaires, des chercheurs et des experts de l'industrie du Canada qui partagent leur expérience, leurs témoignages et leurs réflexions sur la stratégie en matière d'utilisation des antimicrobiens et formulent des recommandations pour relever les défis à la ferme. Dans le présent numéro, nous vous présentons le balado mettant en vedette Bernard Martel.

Bernard Martel est un producteur de poulet du centre du Québec, qui compte de nombreuses années d'expérience en matière de réduction de l'utilisation des antimicrobiens. Bernard explique comment il gère son troupeau et comment il a pu réduire son utilisation des antimicrobiens sans compromettre la santé et le bien-être de ses oiseaux.

Il produit des poulets selon les méthodes traditionnelles, ainsi que des poulets élevés sans antibiotique et des poulets biologiques. Fort de ses 15 ans d'expérience en matière de réduction de l'utilisation des antimicrobiens, Bernard est bien placé pour donner son point de vue sur les produits de remplacement et l'importance d'accorder une attention particulière à la santé du tube digestif, à la qualité de l'eau et à la qualité de l'air. Le travail en collaboration avec des vétérinaires et l'importance accordée aux détails tout au long de la période de démarrage des poussins lui ont été très utiles et ont contribué à son succès.

En particulier, Bernard décrit les aspects importants liés à la couvaison afin de donner à ses poussins les meilleures possibilités de croissance. À cet égard, le programme d'élevage **Poussin Podium** s'est avéré être un excellent soutien. Ce producteur a le souci du détail – par exemple changer la température à laquelle le poulailleur est préchauffé

avant l'arrivée des poussins – afin d'offrir aux oiseaux le milieu dont ils ont précisément besoin pour avoir une croissance optimale.

À titre de rappel, l'objectif de la Stratégie en matière d'utilisation des antimicrobiens des Producteurs de poulet du Canada (PPC) est de contrôler, de surveiller et de réduire chaque fois que possible l'utilisation des antimicrobiens. La stratégie prévoit l'élimination de l'utilisation préventive des antimicrobiens importants pour la médecine humaine appartenant aux catégories I, II et III. Il ne s'agit pas d'une stratégie d'élevage sans antimicrobiens, car les antimicrobiens de la catégorie IV (ceux qui ne sont pas importants pour la médecine humaine) et ceux utilisés dans le traitement des maladies demeurent autorisés.

Pour que la stratégie de réduction donne des résultats satisfaisants, il est impératif que tous les membres de la chaîne des intervenants travaillent ensemble et mettent en commun les leçons apprises.

Pour en savoir plus sur la **Stratégie en matière d'utilisation des antimicrobiens** des Producteurs de poulet du Canada, veuillez consulter le site www.producteursdepoulet.ca/. ■

LA COVID-19 ET LES POULETS : UNE ÉTUDE DE L'ACIA



Une étude menée par des scientifiques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a démontré que le SARS-COV-2, virus responsable de la maladie COVID-19, ne touche pas les dindons et les poulets dans leur état génétique actuel et ne pose pas de risque pour l'établissement chez ces deux espèces. L'étude visait à déterminer si les volailles domestiques sont vulnérables à la COVID 19 et jouent un rôle dans la distribution du virus.

Quatorze poulets Leghorn âgés de quatre à six semaines provenant d'un troupeau exempt d'organismes pathogènes spécifiques de l'ACIA à Ottawa, et quatorze dindons femelles âgés de quatre à six semaines provenant d'un éleveur local de dindons du Manitoba, ont été utilisés pour déterminer la susceptibilité de la volaille domestique à la COVID 19. Chaque groupe d'oiseaux a été divisé en deux (le groupe SARS-CoV-2 et le groupe témoin) et le groupe SARS-CoV-2 a été infecté par le virus par une combinaison de voies naturelles d'infection (orale, nasale et oculaire). Divers échantillons prélevés par excision et écouvillon (oropharyngé, échantillons prélevés par écouvillonnage du cloaque, tissu cérébral, tissu de thymus, tissu de trachée, tissu pulmonaire, etc.) ont été prélevés dans les deux groupes après l'inoculation.

Les poulets et les dindons ne présentaient aucun signe clinique de la maladie. Aucun changement pathologique ou histopathologique n'a été observé dans les échantillons prélevés. Aucun anticorps spécifique au SRAS-COV-2 n'a été détecté dans les échantillons de sérum prélevés après l'infection. L'étude a permis de conclure que le virus du SARS-COV-2 n'affecte ni le dindon ni le poulet dans l'état génétique actuel et que ces animaux ne propagent pas le virus qui cause la COVID-19 chez les humains, les animaux ou dans l'environnement.

Vous trouverez l'article complet [ici](#) (en anglais seulement). ▀

LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA VISENT L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) joignent leur voix à celle de différents partenaires du secteur agroalimentaire du pays afin d'élaborer l'*Indice national sur le rendement agroalimentaire*, un ensemble d'indicateurs de rendement et de progrès visant à mettre en valeur la position du Canada : un chef de file de l'industrie alimentaire mondiale digne de confiance.

Grâce à ce nouveau partenariat, les PPC contribueront à la mise en place de normes applicables par l'ensemble des intervenants du secteur agroalimentaire, afin de garantir la compétitivité de ce secteur, d'en montrer les avantages pour la société et d'en améliorer les politiques.

Les PPC mettent d'ores et déjà en place des programmes visant à assurer la durabilité de la production de poulet, notamment grâce à ce qui suit :

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

- » *Élevé par un producteur canadien*, un programme de soins aux animaux national et obligatoire qui prévoit des audits par des tiers.
- » Une stratégie complète sur l'utilisation des antimicrobiens qui comprend la surveillance, la sensibilisation, la recherche et la réduction.

SALUBRITÉ DU POULET PRODUIT

- » *Élevé par un producteur canadien*, un programme obligatoire de salubrité des aliments à la ferme reconnu à l'échelle nationale.
- » Un système de traçabilité efficace et adapté, ainsi que des plans opérationnels pour faire face aux éventuelles épidémies.

PRÉSERVATION DE LA SANTÉ DES TERRES AGRICOLLES DU CANADA

- » Pratiques à la ferme pour réduire les répercussions environnementales.
- » L'empreinte carbone du poulet canadien est inférieure à celle d'autres produits d'élevage en Amérique du Nord.
- » Les fermes d'élevage de poulet du Canada sont saines et dynamiques, et de nouveaux producteurs font chaque année leur entrée dans le secteur, se joignant ainsi à une communauté forte de fermes familiales.



LA QUALITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES POULETS, DE LEUR ARRIVÉE À LA FERME JUSQU'À LEUR ENVOI AU CONSOMMATEUR, REVÊTENT LA PLUS HAUTE IMPORTANCE POUR LES PRODUCTEURS.

OFFRE D'ALIMENTS ABORDABLES AUX CANADIENS GRÂCE À LA GESTION DE L'OFFRE

- » La gestion de l'offre permet aux producteurs d'investir avec confiance dans leurs activités opérationnelles, de redonner aux collectivités locales et de contribuer à l'économie canadienne. Ainsi, les consommateurs sont assurés de bénéficier d'un approvisionnement stable en poulet frais de qualité supérieure à un prix raisonnable.

La qualité et le bien-être des poulets, de leur arrivée à la ferme jusqu'à leur envoi au consommateur, revêtent la plus haute importance pour les producteurs. Les PPC sont fiers de participer au projet d'*Indice national sur le rendement agroalimentaire*; nous profitons de cette occasion pour améliorer encore davantage notre durabilité. Notre pays s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de croissance agroalimentaire, et grâce à ce partenariat, les PPC contribueront à l'élaboration des normes qui façonneront l'avenir de notre industrie. ▀

**PREMIER
ÉPISODE LANCÉ
LE 30 NOVEMBRE!**

**ABONNEZ-VOUS AUX BALADOS
APPLE, SPOTIFY ET GOOGLE!!**

**THE Inside
Coop** 
podcast

LA MARQUE ÉLEVÉ PAR UN PRODUCTEUR CANADIEN CONTINUE DE GRANDIR!



N'oubliez pas de nous suivre sur les médias sociaux!
FACEBOOK — @CHICKENFARMERS
TWITTER — @CHICKENFARMERS
INSTAGRAM — CHICKENDOTCA

La marque *Élevé par un producteur canadien* a été lancée il y a plusieurs années et elle continue de grandir grâce aux partenaires nationaux et régionaux du secteur qui utilisent le logo. Voyez ici la liste de nos partenaires actuels.

QUE FAISONS-NOUS POUR PROMOUVOIR LA MARQUE?

La marque *Élevé par un producteur canadien* fait partie de nos activités de promotion et de communication au quotidien. Elle est incorporée dans toutes nos communications publiques et demeure un élément clé de la dénomination des programmes et de leur promotion.

Cette année, quatre phases de publicités télévisées et numériques ont fait partie de nos efforts de publicité traditionnels. À chacune de ces phases était rattaché un concours national destiné aux consommateurs, qui couraient la chance de gagner un prix de 5000 \$! Les consommateurs se sont intéressés à la marque par l'entremise des concours, des médias sociaux et des autres plateformes numériques. De plus, le nombre d'abonnés à nos bulletins destinés aux consommateurs a grimpé à plus de 64 000 personnes.



SOIRÉES TWITTER

Nous avons tenu quatre soirées Twitter où il était possible de remporter un cadeau d'une valeur de 1000 \$. Une soirée Twitter est une fête virtuelle sur la plateforme Twitter qui permet aux gens de communiquer avec nous par l'intermédiaire d'un mot-clic. Ces soirées, d'une durée d'une heure, représentent de belles occasions de promouvoir la marque, d'établir de nouvelles relations et d'accroître la fidélité de nos abonnés. En moyenne, ces soirées génèrent une moyenne d'impressions de 38 millions de personnes!

- » 19 février — #J aime Poulet Can
- » 22 avril — #PasDePouletNu
- » 25 août — #poussinsenclasse
- » 25 novembre — #pouletreconfort

CAMPAGNE PUBLICITAIRE INSTAGRAM POUR LE MOIS DU POULET

Chaque année, en septembre, les Producteurs de poulet du Canada (PPC) mènent une campagne publicitaire sur les médias sociaux pour faire la promotion du mois national du poulet à l'aide du mot-clic #MoisPouletCanadien.

Cette année, afin d'atteindre diverses tranches de population, on a recruté cinq influenceurs d'Instagram (4 anglophones et 1 francophone) qui devaient renseigner sur le Mois national du poulet en publiant des messages clés. Ces messages rendaient notamment hommage aux producteurs de poulet canadiens et soulignaient les avantages de l'élevage de poulets pour le Canada, qu'il s'agisse des contributions économiques, de l'approvisionnement alimentaire sûr et régulier ou du fait que le poulet est un choix savoureux et nutritif.

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE INSTAGRAM DÉFI POULET CANADIEN

Du mois d'août jusqu'au mois de novembre, nous avons mené une campagne publicitaire sur Instagram en utilisant le mot-clic #défipouletcan (#CDNChickenChallenge).

Nous avons recruté trois influenceurs d'Instagram différents chaque mois et nous les avons invités à créer une recette de poulet, à mettre en vedette le logo de la marque, à expliquer à leurs abonnés POURQUOI ils devraient acheter les produits sur lesquels le logo est apposé et à publier des messages clés à propos du secteur. Chaque mois, ils tenaient également un concours dont le PRIX était une carte-cadeau de 500 \$ de Walmart. Leurs abonnés devaient suivre le compte Instagram chickendotca pour avoir la chance de gagner.

La campagne a connu un grand succès, et nous avons reçu de nombreux commentaires positifs.

RENCONTREZ NOS AMBASSADEURS DE LA MARQUE

Nos ambassadeurs de la marque mettent en vedette une recette de poulet chaque mois, en publiant des photos de qualité et des instructions étape par étape. Chacun d'eux fait la promotion hebdomadairement de la marque, des initiatives en cours des PPC et des recettes sur Facebook, Twitter, Instagram ou Pinterest en plus de participer à nos soirées Twitter tous les trois mois. Les voici, pour que vous puissiez jeter un coup d'œil à ce qu'ils font :

- » Michelle Sutter — powered-by-mom.com
- » Tammi Roy — myorganizedchaos.net
- » Nancy Bordeleau — cinqfourchettes.com
- » Ashlee Fedyk — [@millermeyerandme](https://twitter.com/millermeyerandme)
- » Frédérique Lachance-Brulotte — [@folksandforks](https://twitter.com/folksandforks)

VIDÉOS « COMMENT PRÉPARER »

Nous avons ajouté sur notre site Web et sur notre chaîne YouTube dix courtes vidéos intitulées « Comment préparer » d'une durée d'une à deux minutes. Ces vidéos courtes et faciles à visionner attirent l'attention de la moyenne des gens et comprennent des recettes et des renseignements concernant la réduction des agents pathogènes.

Les vidéos « Comment préparer » actuelles peuvent être visionnées sur poulet.ca ou sur notre chaîne YouTube.



Voici quelques exemples de nos messages publicitaires télévisés et numériques de 15 secondes :

<https://youtu.be/Qyy4x8AEceM>
<https://youtu.be/SnaH6gfHCxQ>

Nous avons été très actifs sur les plateformes de médias sociaux!

LE POINT SUR LE SOUTIEN NATIONAL ET LES DÉPENSES LIÉES À LA COVID-19 DES AGRICULTEURS DES ÉTATS-UNIS

LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE DES ÉTATS-UNIS REÇOIT LE PLUS IMPORTANT SOUTIEN GOUVERNEMENTAL DEPUIS 2005

Selon le Food and Agricultural Policy Research Institute de l'Université du Missouri, le secteur de l'agriculture américain aura bénéficié, en 2019 et en 2020, des contributions gouvernementales au revenu agricole les plus généreuses depuis 2005.

En 2019, les mesures spéciales d'aide au commerce et les paiements versés au titre de la pandémie de COVID-19 par l'administration Trump, ont fait grimper le soutien du secteur agricole national des États-Unis à près de 32,7 milliards de dollars (tous les montants sont exprimés en dollars américains), comparativement à 13,5 milliards de dollars seulement en 2018. De l'avis des experts, en 2020, les subventions agricoles américaines pourraient passer la barre des 40 milliards de dollars, selon le montant de l'aide additionnelle qui sera octroyé aux agriculteurs par l'administration pour les aider à lutter contre la pandémie; dans un tel cas, le soutien gouvernemental représenterait alors à peu près 40 pour cent du revenu agricole total.

Un montant de 30 milliards de dollars est déjà en train d'être distribué aux agriculteurs admissibles dans le cadre des phases 1 et 2 du Coronavirus Food Assistance Program

(programme d'aide alimentaire dans le contexte de la COVID-19), et des prêts non remboursables de 7 à 8 milliards de dollars ont été proposés par l'intermédiaire du Paycheck Protection Program (programme de protection salariale). Au moment de la rédaction du présent article, les démocrates et les républicains négociaient

S'IL EST FINALEMENT DÉTERMINÉ QUE LES PAIEMENTS DES ÉTATS-UNIS ONT UN EFFET DE DISTORSION SUR LES ÉCHANGES, CE PAYS POURRAIT FAIRE L'OBJET DE CONTESTATIONS DEVANT L'OMC.

la possibilité d'octroyer un montant d'aide additionnel de 14 à 20 milliards de dollars avant la fin de l'année.

Ce niveau de soutien élevé fait l'objet de critiques au motif qu'il menace de déséquilibrer les échanges sur les marchés mondiaux et excède les engagements d'aide donnée par les États-Unis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tout en étant

vu comme une tentative par l'administration Trump de rassurer les agriculteurs américains, qui ont massivement soutenu le président pendant sa campagne de 2016, et dont le rôle était jugé incontournable pour permettre au candidat républicain sortant d'obtenir les voix des électeurs dans des États clés comme le Wisconsin, l'Ohio, l'Iowa et le Minnesota durant la campagne électorale présidentielle de cette année.

Toutefois, les critiques nationaux ont souligné que les paiements ne sont pas toujours allés aux agriculteurs qui en avaient le plus besoin. Bon nombre de petits exploitants agricoles ont été exclus de l'essentiel de ce pactole tandis que des exploitations de grande taille, voire sous contrôle étranger, ont reçu la part du lion.

Sur le plan international, les États-Unis sont montrés du doigt pour avoir excédé leur limite annuelle aux termes de leurs engagements auprès de l'OMC de 19,1 milliards de dollars de subventions agricoles ayant un effet de distorsion sur les échanges. Des limites contraignantes aux subventions agricoles ont été instaurées dans le but de créer des conditions plus équitables pour les pays les plus pauvres qui, ne bénéficiant pas d'un soutien équivalent de leur propre gouvernement, sont incapables de concurrencer les exploitants agricoles des pays plus riches.

Lorsque les fermiers américains reçoivent des milliards de dollars en subventions, ils peuvent continuer à produire des cultures et du bétail et à les vendre à perte à des prix qui, normalement, entraîneraient un effondrement de la production et amèneraient les producteurs à quitter cette industrie. L'écoulement à bas prix (*dumping*) sur les marchés mondiaux de cette production fortement subventionnée exerce une pression à la baisse sur les prix et entraîne des pertes chez les autres agriculteurs en concurrence sur le même marché, qu'ils soient issus d'un pays en voie de développement comme le Kenya ou d'un pays industrialisé comme le Canada.



S'il est finalement déterminé que les paiements des États-Unis ont un effet de distorsion sur les échanges, ce pays pourrait faire l'objet de contestations devant l'OMC comme ce fut le cas en 2005, lorsque le Brésil avait obtenu gain de cause à l'encontre des programmes américains de subvention de la production de coton. Afin d'éviter de faire l'objet de représailles tarifaires, les États-Unis avaient dû effectuer des paiements directs au Brésil et revoir leurs programmes aux termes de la loi agricole américaine.

Cela dit, en bloquant le processus de nomination à l'Organe de règlement des différends de l'OMC, les États-Unis ont nui à leur capacité de faire respecter les règles de l'OMC relatives au soutien interne. Il sera intéressant de voir pour quelle approche optera la nouvelle administration Biden face à l'OMC en particulier et, plus généralement, au système commercial multilatéral.

MISE EN ŒUVRE PAR LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET ÉTATIQUES DES ÉTATS-UNIS DE PROGRAMMES D'AIDE DES PRODUCTEURS DE VOLAILLE FACE À LA COVID-19

Les États-Unis ont lancé plusieurs programmes de soutien direct, au palier tant fédéral qu'étatique, visant à aider le secteur de la volaille de chair à surmonter la pandémie. Alors que ce secteur n'était pas admissible à la première phase du Coronavirus Food Assistance département de l'Agriculture, il a été inclus dans sa deuxième phase, le Coronavirus Food Assistance Program 2, ou CFAP 2, qui a débuté le 21 septembre et s'appliquera jusqu'au 11 décembre 2020.

Ce programme fédéral prévoit des paiements équivalents à 75 % de la production de volaille de chair en 2019 d'un producteur admissible multipliée par 1,01 \$ par oiseau. Le montant total qu'une personne ou une entité juridique peut recevoir au titre du CFAP 2 est de 250 000 \$; une entité juridique constituée de trois individus peut recevoir jusqu'à 750 000 \$.

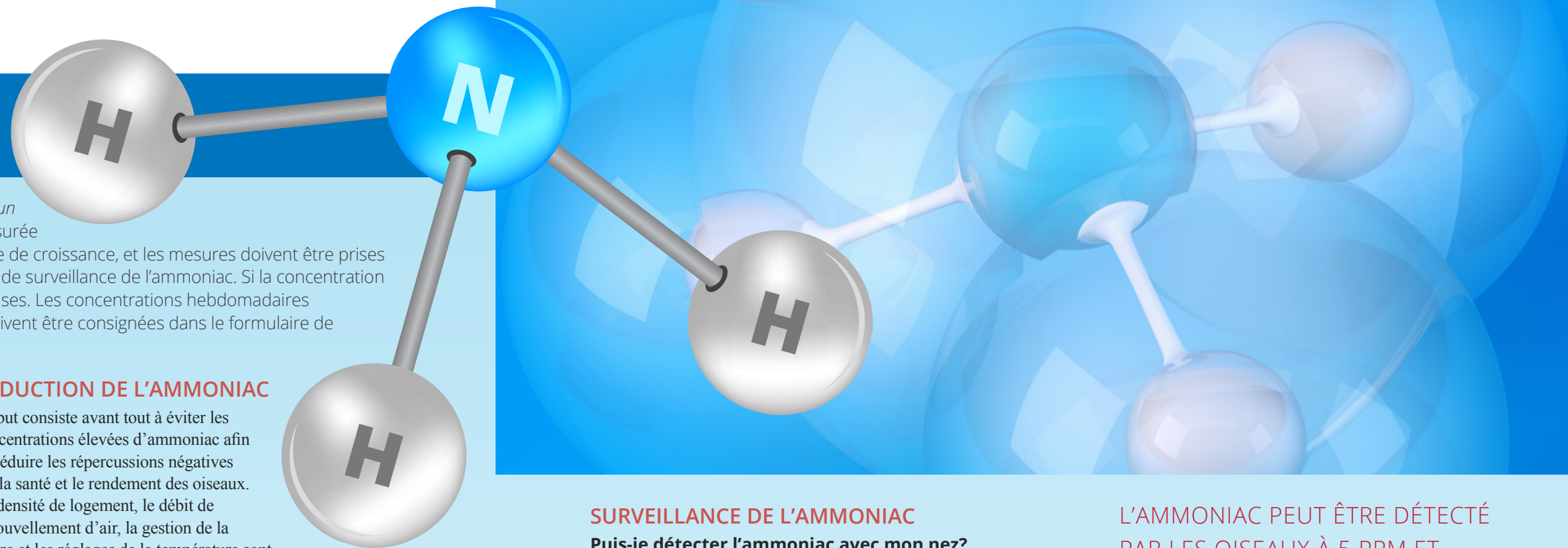
Tous les acteurs du secteur de la volaille de chair ne sont pas admissibles à cette aide fédérale. Alors qu'ils subissent les conséquences des perturbations du marché et de la chaîne d'approvisionnement qui causent un allongement de la durée

des périodes de préparation de la litière entre deux troupeaux successifs et une réduction des placements, les éleveurs de volaille sous contrat ne sont pas admissibles à l'aide du CFAP 2. Reconnaisant les difficultés auxquelles font face ces électeurs, certains États sont intervenus pour offrir des programmes d'aide liée à la COVID-19 s'adressant précisément à cette catégorie d'éleveurs. Au cours du mois d'octobre, le Delaware, le Maryland, l'Alabama et le Mississippi ont chacun annoncé la mise en œuvre de leurs propres programmes d'indemnisation directe des éleveurs de poulets sous contrat.

Le Contract Poultry Grower Grant Assistant Program du Delaware et le Farmer COVID-19 Relief Program du Maryland indemniseront directement les éleveurs de poulets sous contrat à raison de 1 000 \$ par poulailler, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par exploitation. De plus, tout éleveur qui a été contraint d'abattre et de composter ses animaux en raison des perturbations du marché causées par la COVID-19 recevra une somme additionnelle de 1 500 \$ par poulailler dépeuplé; aucun plafond n'est imposé quant au nombre de pouilliers couverts par exploitation. Ces deux programmes sont financés à hauteur de 10 millions de dollars en vertu de la loi fédérale sur l'aide et la sécurité économique face à la COVID-19, la Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act (CARES).

Grâce à un financement également reçu aux termes de la loi CARES, l'Alabama et le Mississippi ont mis sur pied leurs propres programmes d'aide au secteur de la volaille, les Poultry Farmer Stabilization Grant Programs. Le programme de l'Alabama offrirait au total 4 millions de dollars, tandis que les fonds offerts dans celui du Mississippi selon le principe du premier arrivé, premier servi, s'élevaient à 3 millions de dollars. Dans les deux cas, un dédommagement direct était offert aux éleveurs de volaille de chair ayant subi des temps d'arrêt, des réductions de la densité du troupeau d'au moins 10 pour cent, ou la perte d'au moins un troupeau de production complet entre mars et octobre de cette année. Ces deux programmes visent à compenser en partie les pertes qui n'ont pas été couvertes par d'autres moyens comme l'assurance ou la compensation par un intégrateur. ▀

AMMONIAC (NH₃)



Conformément au Programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien*, la concentration d'ammoniac doit être mesurée au moins une fois par semaine à partir de la quatrième semaine de croissance, et les mesures doivent être prises à chaque étage, à la hauteur des oiseaux, à l'aide d'un dispositif de surveillance de l'ammoniac. Si la concentration dépasse 25 ppm, des mesures correctives doivent alors être prises. Les concentrations hebdomadaires d'ammoniac et les mesures correctives prises le cas échéant doivent être consignées dans le formulaire de consignation du dossier propre au troupeau.

Il est fortement recommandé de prendre des mesures pour corriger les concentrations d'ammoniac supérieures à 10 ppm afin d'éviter tout risque de lésions aux voies respiratoires des oiseaux. Ces concentrations correspondent aux normes nationales établies par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) à partir des recherches réalisées sur le sujet.

QU'EST-CE QUE L'AMMONIAC?

L'ammoniac est un irritant. Il s'agit d'un gaz alcalin incolore et hydrosoluble qui présente un danger pour l'environnement. L'ammoniac se forme naturellement dans les élevages au cours de la dégradation des déchets azotés contenus dans les excréments des animaux. La concentration d'ammoniac augmente tout au long de la croissance des poulets à griller, et plusieurs facteurs la font varier, notamment le type de litière, l'activité des oiseaux, la densité de logement, la manutention du fumier et le débit de renouvellement d'air. Lorsqu'il est présent à des concentrations plus élevées, l'ammoniac représente un danger pour les travailleurs et les animaux.

EFFETS POSSIBLES DE L'AMMONIAC SUR LA SANTÉ ET LE RENDEMENT DES OISEAUX

Les répercussions de l'ammoniac sur la santé et le rendement des oiseaux ne sont pas toujours faciles à mesurer. L'ammoniac peut être détecté par les oiseaux à 5 ppm et peut mettre en danger leur santé et leur bien-être à une concentration aussi faible que 10 ppm. Une concentration supérieure à 25 ppm peut entraîner l'apparition de lésions dans les voies respiratoires et sur les pattes, ainsi que d'ulcères cornéens. Voici des exemples de conséquences possibles d'une exposition à l'ammoniac en fonction du degré et de la durée d'exposition :

- » Légère irritation cutanée
- » Diminution de l'efficacité alimentaire
- » Diminution du gain de poids
- » Diminution du taux d'immunoglobuline
- » Coussinets sales ou dermatite du coussinet plantaire
- » Santé oculaire compromise
- » Difficulté à respirer
- » Mort

RÉDUCTION DE L'AMMONIAC

Le but consiste avant tout à éviter les concentrations élevées d'ammoniac afin de réduire les répercussions négatives sur la santé et le rendement des oiseaux. La densité de logement, le débit de renouvellement d'air, la gestion de la litière et les réglages de la température sont des exemples de stratégies de gestion qui peuvent être utilisées pour contrôler l'ammoniac. De meilleurs résultats sont obtenus lorsque les stratégies sont utilisées conjointement plutôt qu'individuellement.

- » La température ambiante et le taux d'humidité de la litière sont corrélés à la concentration d'ammoniac dans le poulailler. Une augmentation de 1 à 2 °C peut augmenter la concentration d'ammoniac, et cet effet peut s'accroître lorsque le taux d'humidité de la litière augmente également.
- » Une bonne ventilation et une gestion adéquate de la litière permettent de réduire au minimum la concentration d'ammoniac, d'améliorer la productivité, de réduire le risque de maladies respiratoires, d'améliorer le bien-être des oiseaux et d'offrir un milieu de travail agréable et sécuritaire aux travailleurs. Il est important de souligner que la ventilation n'entrave pas la formation d'ammoniac une fois la formation déjà entamée dans le poulailler. La ventilation est employée pour contrôler la qualité de l'air dans le poulailler par l'élimination de l'ammoniac du bâtiment et l'introduction d'air pur.
- » Des recherches ont révélé qu'il est possible de réduire la production d'ammoniac par le traitement de la litière à l'aide de composés chimiques.
- » Les conditions ambiantes, y compris la concentration d'ammoniac, sont grandement influencées par la densité de logement. Il arrive souvent que la circulation d'air diminue à la hauteur des oiseaux alors que la densité de logement augmente en même temps que la taille et l'âge des oiseaux. L'établissement d'une densité de logement appropriée pour votre poulailler et le réglage de la ventilation en fonction de l'âge des oiseaux et des conditions extérieures peuvent aider à prévenir la formation d'ammoniac dans l'air.

SURVEILLANCE DE L'AMMONIAC

Puis-je détecter l'ammoniac avec mon nez?

Un nez humain qui n'a pas été exposé à l'ammoniac peut être en mesure de percevoir des concentrations supérieures ou égales à 10 ppm. Si toutefois vous travaillez dans l'industrie avicole depuis un certain temps, votre nez y a probablement déjà été exposé à plusieurs reprises. Une exposition fréquente ou prolongée à l'ammoniac entraîne une inflammation chronique des sinus et une certaine perte d'odorat. Puisque le nez d'une personne peut s'habituer à l'odeur, on ne peut se fier uniquement à son odorat. La surveillance des concentrations d'ammoniac à l'aide d'instruments offerts sur le marché peut vous aider à le contrôler avant qu'il atteigne des valeurs significatives.

POURQUOI UTILISER DU PAPIER COLORIMÉTRIQUE?

Les bandelettes de papier réactives à l'ammoniac (papier colorimétrique), les tubes de détection de courte et longue durée, les détecteurs de gaz fixes et les détecteurs de gaz portatifs font partie des dispositifs de détection d'ammoniac offerts sur le marché. Plusieurs entreprises les fabriquent, et ils peuvent coûter jusqu'à 3 500 \$. Le papier colorimétrique est l'option la moins coûteuse, la plus accessible et la plus simple à utiliser pour mesurer l'ammoniac. Les bandelettes de test peuvent en général détecter des concentrations d'ammoniac entre 0 et 100 ppm. Elles sont conçues et étalonnées pour détecter l'ammoniac à l'état de traces. Une bandelette de papier humidifiée exposée à l'air permet de déterminer la concentration



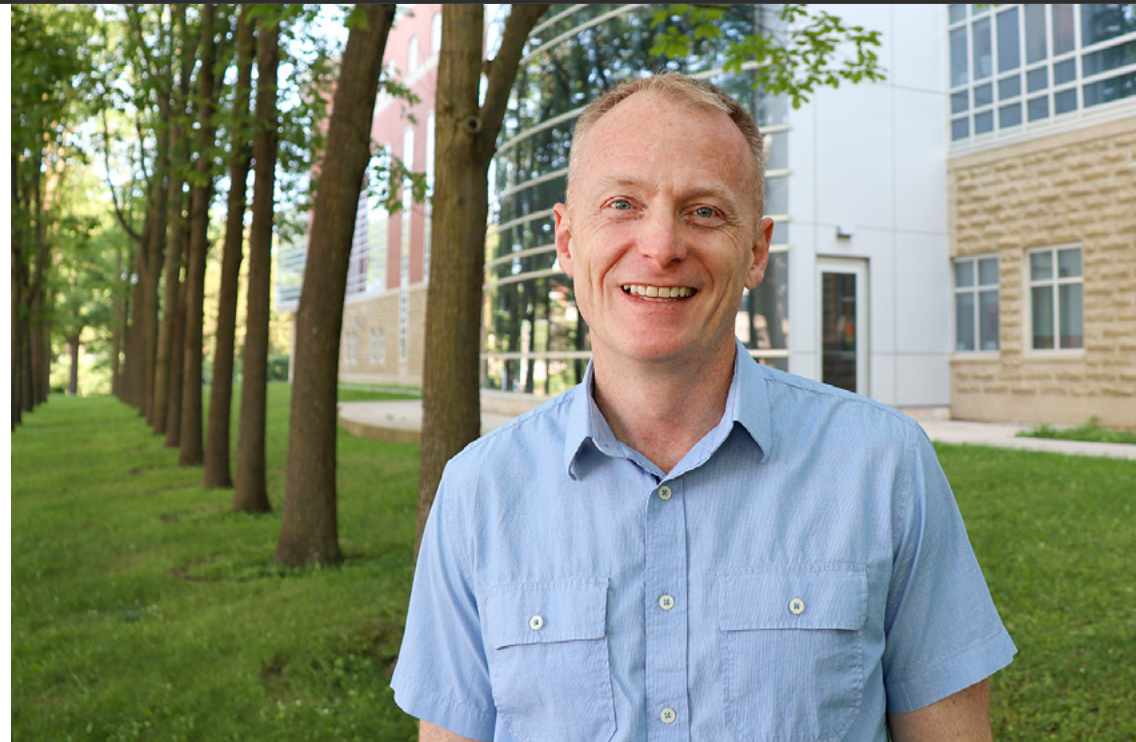
L'AMMONIAC PEUT ÊTRE DÉTECTÉ PAR LES OISEAUX À 5 PPM ET PEUT METTRE EN DANGER LEUR SANTÉ ET LEUR BIEN-ÊTRE À UNE CONCENTRATION AUSSI FAIBLE QUE 10 PPM.

d'ammoniac en 15 secondes. Il n'est pas nécessaire d'étalonner les bandelettes de test de nouveau après leur achat si vous suivez bien les consignes d'entreposage.

Même s'il est impossible de déterminer la concentration exacte d'ammoniac dans le poulailler, la précision des plages de concentrations fournies est fiable. Il est utile de connaître la concentration d'ammoniac présent dans le poulailler afin de déterminer les prochaines mesures à prendre pour le contrôler. Comme susmentionné, il est impératif d'explorer diverses techniques visant à réduire l'ammoniac après l'obtention d'un résultat supérieur à 25 ppm.

Le papier colorimétrique vous permet de surveiller les concentrations d'ammoniac et de prendre les mesures qui s'imposent avant d'atteindre un tel résultat représentant un risque élevé. La plupart des marques de papier colorimétrique sont incapables de faire la différence entre 20 et 25 ppm ou 20 et 50 ppm d'ammoniac, il est donc important d'intervenir au minimum dès l'obtention de résultats de 20 ppm. L'utilisation d'une technologie appropriée pour la surveillance systématique de l'ammoniac vous permet d'obtenir un environnement optimal pour la production et le bien-être des oiseaux. ▀

CRAC MISE À JOUR



Bill Van Heyst, professeur de génie de l'environnement à l'École d'ingénieurs de l'Université de Guelph.

LE COÛT DE LA VENTILATION DES POULLAILLERS

La recherche examine l'incidence des nouveaux outils sur la qualité de l'air dans les exploitations avicoles

La qualité de l'air peut être difficile à gérer dans les exploitations avicoles canadiennes parce que deux principaux défis – les niveaux d'ammoniac et les matières particulaires – se situent souvent aux extrémités opposées du spectre de la ventilation. Le niveau d'ammoniac, qui s'accumule habituellement lorsque le fumier de volaille présent dans la litière reste humide, peut être atténué en le séchant grâce à une meilleure ventilation. Mais les conditions plus sèches, ainsi que les activités naturelles des oiseaux comme les bains de poussière, contribuent à l'augmentation des matières particulaires dans l'air, un problème que l'Organisation mondiale de la santé classe parmi ses principaux problèmes environnementaux.

Bill Van Heyst, professeur de génie de l'environnement à l'École d'ingénieurs de l'Université de Guelph, dit que chaque type d'exploitation avicole possède des défis environnementaux uniques. Il existe un certain nombre d'outils pour les aider à équilibrer les niveaux acceptables d'ammoniac et de matières particulaires dans les poulaillers.

« Les producteurs souhaitent essayer de nouvelles choses pour économiser sur les coûts, et nous entendons dire de façon anecdotique qu'ils remarquent des améliorations de la qualité de l'air et d'autres facteurs! » affirme M. Van Heyst. « Il est important d'étudier ces pratiques afin que nous comprenions quelles seront les répercussions plus tard. Est-ce également logique sur le plan environnemental? »

En 2017 et en 2018, l'équipe de M. Van Heyst a mené la première étude scientifique pour évaluer l'incidence d'un échangeur de chaleur centralisé (Clima+ 200), installé pour être utilisé dans des conditions de ventilation minimale, sur la qualité de l'air dans une installation de poulet à griller.

« Les échangeurs de chaleur arrivaient d'Europe, et les producteurs de poulet à griller s'en servaient pour récupérer une partie de la chaleur généralement épuisée au début d'un cycle », explique M. Van Heyst. « Les premiers utilisateurs s'en servaient, et des preuves anecdotiques ont laissé entendre qu'ils réduisaient la production d'ammoniac. Nous avons été en mesure d'évaluer scientifiquement les niveaux de la qualité de l'air dans leurs poulaillers, comparativement aux données de référence que nous avons accumulées au fil des années de recherche. »

L'équipe a échantillonné quatre couvées de poulets à griller avec des mesures détaillées de l'ammoniac et des matières particulaires, ainsi que des échantillons de litière. Elle a constaté que, comparativement à des installations de poulets à griller semblables en Ontario, le système d'échange d'air centralisé permet de mieux contrôler les émissions d'ammoniac, mais au prix d'une augmentation des émissions de matières particulaires.

« Habituellement, les nouveaux poulaillers se dotent d'échangeurs de chaleur centralisés, » dit-il. « Les vieux poulaillers ont tendance à présenter plus de fuites d'air,

et lors d'un échange de chaleur, ils perdent de la chaleur à travers des murs qui ne sont peut-être pas aussi bien isolés qu'ils auraient pu l'être. Dans le cas des anciens poulaillers, ils en auront probablement plus pour leur argent s'ils veulent économiser de l'énergie. »

L'équipe de M. Van Heyst continue de recueillir de l'information sur la qualité de l'air d'autres troupeaux de volaille, y compris les dindons, les pondeuses et les reproducteurs de poulet à griller. Il fait remarquer qu'au moment où l'industrie canadienne des œufs effectue la transition des logements en batterie aux systèmes sans cage, il y a du travail important à accomplir pour comprendre les répercussions environnementales dans les poulaillers.

« Beaucoup de poulaillers sont rénovés, mais ce n'est pas toujours la meilleure option », affirme M. Van Heyst. « Certains vieux poulaillers ne sont peut-être pas munis d'appareil de chauffage parce qu'en raison des densités de logement plus élevées, les oiseaux les chauffent eux-mêmes. Avec des systèmes sans cage et des densités de logement moins élevées, les producteurs doivent examiner l'ensemble de la structure pour s'assurer que la ventilation et le chauffage sont appropriés. »

Alors que son équipe continue d'accomplir le travail de base pour diverses exploitations avicoles, il dit qu'ils recueillent des données importantes pour leur permettre de mettre à l'essai les technologies qui ont la meilleure incidence sur l'environnement. « Nous devons continuer ensemble d'accomplir le travail de base afin de pouvoir prouver scientifiquement quelles technologies sont les plus logiques des points de vue environnemental et économique en tant qu'industrie », selon M. Van Heyst.

Cette recherche a été financée par le Conseil de recherches avicoles du Canada dans le cadre de la Grappe scientifique avicole 2, appuyée par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) dans le cadre de Cultivons l'avenir 2, une initiative fédérale-provinciale-territoriale. Des fonds supplémentaires ont été fournis par les Producteurs d'œufs du Canada, l'Entente de partenariat entre le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et l'Université de Guelph et l'École des ingénieurs de l'Université de Guelph. ▀



Sur la Colline



UNE VISITE VIRTUELLE SUR LA COLLINE

Les Producteurs de poulet du Canada ont tenu leur activité de lobbying annuelle à la fin novembre, en organisant des réunions virtuelles avec les parlementaires pendant une semaine afin de bien nouer le dialogue avec les représentants de tout le pays.

Les administrateurs, les remplaçants et les représentants des offices provinciaux ont parlé avec des parlementaires de tous les partis et paliers de gouvernement du secteur canadien du poulet, notamment des mesures d'atténuation de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et de la manière dont la gestion de l'offre a contribué à assurer la sécurité alimentaire pendant la pandémie de la COVID-19.

Plutôt que de se disperser dans la cité parlementaire, toutes les réunions se sont déroulées sur Zoom, ce qui a permis une grande flexibilité, sans toutefois offrir la même expérience que lors d'une rencontre en personne d'un nouveau député. D'ailleurs, la très populaire Réception sur la Colline des Producteurs de poulet du Canada a été grandement regrettée.

Durant la semaine, les groupes des secteurs de la volaille et des œufs ont aussi eu l'occasion de présenter un exposé au caucus libéral des députés des régions rurales afin de souligner l'urgence pour le gouvernement d'annoncer les mesures de soutien en lien avec le PTPGP promises aux producteurs il y a plus d'un an. Les présidents du GO4 ont présenté les répercussions aux députés participant à la réunion et ont répondu à leurs questions, notamment au sujet des poules de réforme, du développement des marchés et de la croissance du secteur.

La semaine a été très différente de la Journée du lobbying habituelle tenue au printemps, mais nous sommes néanmoins reconnaissants d'avoir pu organiser des réunions avec les parlementaires pour les informer des enjeux auxquels font face les producteurs de poulet canadiens.

PROJETS DE LOI ÉMANANT D'UN DÉPUTÉ

Plusieurs projets de loi émanant d'un député et favorables à l'agriculture canadienne, et en particulier aux producteurs de poulet canadiens, sont actuellement devant la Chambre des communes.

Le projet de loi C-205, Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux (biosécurité à la ferme), présenté par le député conservateur John Barlow, aborde des préoccupations en lien avec la biosécurité ainsi que la sécurité des animaux et la salubrité de notre approvisionnement alimentaire découlant directement des gestes des activistes ciblant la production de bétail.

Le projet de loi C-206, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre (combustible agricole admissible), présenté par le député conservateur Philip Lawrence, exempterait le combustible agricole admissible de la tarification de la pollution.

Le projet de loi C-208, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale), présenté par le député conservateur Larry Maguire, vise à faciliter le transfert des fermes familiales au sein d'une famille.

Le projet de loi C-216, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre), présenté par le député du Bloc Québécois Louis Plamondon, vise à empêcher le ministre de prendre des engagements au nom du gouvernement du Canada, par traité ou entente de commerce international, qui auraient pour effet d'augmenter le contingent tarifaire applicable aux produits laitiers, à la volaille ou aux œufs, ou diminueraient le tarif applicable à ces produits lorsqu'ils sont importés en sus du contingent tarifaire applicable.

MISE À JOUR DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a été très occupée à l'automne, car elle lançait la deuxième phase de sa campagne Nourrir la réflexion, et se préparait à participer à la réunion des ministres fédérale, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture à la fin novembre.

La campagne Nourrir la réflexion, qui s'est déroulée sur quelques mois, encourageait les consommateurs à soutenir l'agriculture et les exploitants agricoles canadiens durant la pandémie. La FCA a aussi tenu des réunions avec les parlementaires dans le but de leur communiquer les principaux objectifs de la campagne Nourrir la réflexion, en particulier le renforcement du programme Agri-stabilité.

Le 23 novembre, la FCA, de concert avec la Canadian Cattlemen's Association, les Producteurs de grains du Canada et le Conseil canadien du porc, a fait une présentation aux ministres FPT de l'Agriculture.

La présentation était axée sur la nécessité d'améliorer le programme Agri-stabilité en supprimant la limite de la marge de référence et en augmentant le déclencheur de paiement de 70 % à 85 %. Chaque organisation a expliqué pourquoi ces changements sont nécessaires pour chacun des secteurs qu'elle représente. Durant cette réunion, les transformateurs canadiens ont aussi fait une présentation aux ministres lors de laquelle ils ont exposé la nécessité d'améliorer l'accès à la main-d'œuvre dans leur secteur et d'établir un code de conduite pour les détaillants en alimentation dans le secteur alimentaire canadien.

Cliquez sur les liens ci-dessous pour visionner la vidéo Nourrir la réflexion : <https://youtu.be/jSoUCfGXNfE>

RÉUNIONS DES MINISTRES FÉDÉRALE, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX DE L'AGRICULTURE

Au lieu de tenir des réunions en personne sur plusieurs jours durant l'été, la réunion des ministres FPT de l'Agriculture s'est tenue virtuellement à la fin novembre. Durant la réunion, les ministres se sont attaqués aux trois principaux enjeux qui touchent les producteurs : la peste porcine africaine, les défis liés à la main-d'œuvre et l'amélioration des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE).

Le 27 novembre, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Marie-Claude Bibeau a annoncé les principaux points à retenir des discussions :

- » Options pour l'amélioration à court terme du programme Agri-stabilité – le gouvernement fédéral a déposé une proposition qui sera examinée plus en détail par les provinces et les territoires.
- » Lancement des discussions sur la conception et l'élaboration du prochain cadre stratégique pour l'agriculture afin de donner suite au Partenariat canadien pour l'agriculture, qui entrera en vigueur le 1er avril 2023. Les ministres lanceront une première initiative avec l'industrie dans l'année à venir afin de tenir des consultations et de collaborer sur les domaines prioritaires de l'élaboration du nouveau cadre de travail, qui seront décrits dans l'énoncé de politique.
- » Les ministres ont parlé des préoccupations des transformateurs, des producteurs et des épiciers indépendants concernant l'augmentation des frais imposés par les détaillants aux fournisseurs et la nécessité d'équilibrer la relation fournisseur-détaillant, tout en s'assurant que la population canadienne continue d'avoir accès à un approvisionnement alimentaire fiable à des prix abordables. ▀





LE NOUVEL OFFICE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE POUR LE PORC AIDERA LES PRODUCTEURS DE PORC DU CANADA À PROSPÉRER

L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a annoncé Le 5 novembre 2020 la création de l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc (OCPRP), lors de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec. L'OCPRP encouragera la compétitivité et assurera la durabilité du secteur porcin en permettant l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de promotion et de recherche.

Les producteurs et les transformateurs de porcs devraient tirer grand profit des activités de promotion et de recherche de l'Office, d'autant plus que les producteurs font face aux répercussions de la pandémie de COVID-19.

« Les éleveurs de porcs canadiens profiteront grandement du nouvel Office canadien de promotion et de recherche sur le porc. Il contribuera à développer de nouveaux marchés pour les producteurs et à appuyer les activités importantes de recherche. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec le secteur afin de garantir que nos producteurs disposent des outils dont ils ont besoin pour prospérer sur le marché mondial. »

L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

L'OCPRP permettra aux producteurs de tirer pleinement parti des possibilités accrues du marché, tant national qu'international. En effet, grâce aux récents accords commerciaux, les producteurs bénéficient d'un accès préférentiel aux deux tiers du marché mondial.

« Les producteurs de tout le Canada saluent la création de l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc. L'Office sera un véhicule important pour les producteurs, car il améliorera la collaboration tout au long de la chaîne de valeur grâce à des activités de recherche et de promotion accrues. À long terme, il permettra d'améliorer la croissance et la compétitivité à long terme du secteur. » Rick Bergmann, président, Conseil canadien du porc.

L'Office contribuera également à atténuer et à gérer les risques de la peste porcine africaine en investissant dans des activités de recherche qui pourraient renforcer la biosécurité et la surveillance dans les exploitations agricoles.

« Les Éleveurs de porcs du Québec sont très satisfaits de l'annonce de la création de l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc. Nous sommes convaincus que l'Office profitera à tous nos producteurs et créera un environnement d'affaires plus compétitif. Nous collaborerons avec le Ministère et l'ensemble des intervenants de la filière pour mettre en place ce nouvel Office. » David Duval, président, Les éleveurs de porcs du Québec.

La création d'un système national de redevances soutiendra les activités de l'OCPRP. Des redevances seront également perçues sur les produits porcins importés, à un taux qui ne dépassera pas la redevance minimum payée par les producteurs dans tout le pays. Des offices semblables mis sur pied dans d'autres marchés se sont avérés efficaces, comme l'Agence canadienne du bœuf qui génère environ 7,5 millions de dollars chaque année pour financer des initiatives qui aident les producteurs de bœuf à élargir leurs marchés et à augmenter leurs ventes.

Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) ont travaillé en étroite collaboration avec le Conseil canadien du porc pour aider à mettre en place l'OCPRP et s'assurer qu'il procure des avantages à long terme aux producteurs de porc de tout le pays. ▀

LES FAITS EN BREF

Le gouvernement continue à s'engager largement avec l'industrie et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour aider à la mise en place de la nouvelle agence.

La comparaison des statistiques commerciales à ce jour entre 2019 et 2020 montre que le volume des exportations de viande de porc a augmenté de 17 %.

En 2019, l'industrie porcine canadienne a exporté pour quatre milliards de dollars de viande de porc dans plus de 90 pays.

Au 1^{er} janvier 2019, il y avait 14 millions de porcs dans environ 8 060 fermes au Canada. Les recettes monétaires agricoles provenant de la vente de porcs en 2019 ont totalisé 4,6 milliards de dollars.

L'industrie porcine québécoise emploie 31 000 personnes et exporte 70 % de sa production porcine, qui était évaluée à 1,81 milliard de dollars en 2019.

Le Conseil canadien du porc est le porte-parole national des producteurs de porcs au Canada et représente 7 000 exploitations agricoles.

Le Conseil des produits agricoles du Canada est une institution fédérale chargée d'appliquer deux lois fédérales, la Loi sur les offices des produits agricoles et la Loi sur la commercialisation des produits agricoles.



LE PROCHAIN RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE AURA LIEU EN 2021

Le Recensement de l'agriculture qui aura lieu en mai 2021 est la pierre angulaire du Programme de la statistique agricole du Canada. Il dresse un portrait statistique du secteur agricole canadien ainsi que des exploitants et des familles agricoles.

Les données tirées du Recensement de l'agriculture sont essentielles aux activités suivantes:

- » Défendre les intérêts des exploitants agricoles et du secteur agricole dans les litiges commerciaux et assurer l'accès aux marchés;
- » Éclairer les décisions gouvernementales en ce qui concerne les programmes de soutien financier aux exploitants agricoles canadiens et suivre la compétitivité du secteur et son incidence sur l'économie; et,
- » Appuyer le secteur agricole et préserver la santé et la sécurité de la population canadienne dans le contexte d'éclosions de maladies et de changements climatiques (p. ex. incendies, inondations, sécheresses et tempêtes) en permettant d'évaluer l'ampleur de ces phénomènes et d'y réagir rapidement.

Comme d'autres utilisateurs de données, les exploitants agricoles et les organisations agricoles comme la nôtre ont besoin de données actuelles, exactes et détaillées à l'appui de la prise de décision éclairée. Par ailleurs, Statistique Canada est conscient du fardeau de réponse imposé par les enquêtes traditionnelles et du temps considérable que peut représenter la réponse à de telles enquêtes pour les exploitants agricoles.

C'est la raison pour laquelle le Programme de la statistique agricole de Statistique Canada a mis en œuvre l'initiative AgZéro en avril 2019. L'objectif de cette initiative est d'aller au-delà de l'approche fondée sur les données d'enquête en remplaçant ces dernières par des données provenant de sources administratives, maintenant ainsi la qualité des données à l'appui des exploitants agricoles et des utilisateurs de données tout en réduisant le fardeau de réponse.

D'ici 2026, les exploitants agricoles passeront moins de temps à répondre aux questions d'enquête.

Les premières étapes importantes comprennent les suivantes :

- » En juillet 2019 et en mars 2020, Statistique Canada a produit des estimations du nombre de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de l'agriculture au Canada en utilisant des données administratives. Les estimations ont été produites sans contact direct avec les exploitants agricoles, ce qui leur a permis de gagner du temps précieux.
- » L'organisme a mis en œuvre un nouveau modèle du rendement des cultures pour l'Enquête sur les grandes



cultures de juillet 2019 au Manitoba en utilisant l'imagerie satellitaire et des données administratives. Cela a permis de réduire le nombre de questions d'enquête pour les répondants de la province. Le but est d'élargir ce modèle au plus grand nombre de provinces possible d'ici 2022, selon la disponibilité des données administratives.

- » En avril 2020, Statistique Canada a utilisé des données administratives pour produire des estimations annuelles du nombre total d'employés dans le secteur de l'agriculture sans avoir à demander aux agriculteurs de remplir des questionnaires.

Dans le cadre de cette initiative, Statistique Canada pose des gestes concrets afin que les exploitants puissent répondre plus facilement et plus rapidement au questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2021. Par exemple, au moment de remplir le questionnaire en ligne, les exploitants auront uniquement à répondre aux questions qui s'appliquent à leur exploitation. Certaines questions pourraient être remplacées par des sources de données administratives de grande qualité lorsqu'elles sont disponibles. De plus, les totaux seront calculés automatiquement. Comme toujours, Statistique Canada protégera la confidentialité des renseignements obtenus de tous les fournisseurs de données.

Les exploitants agricoles qui complètent le Recensement de l'agriculture aura une incidence directe sur la collecte des données nécessaires à la planification, à l'élaboration et à l'évaluation de programmes et de services pertinents pour le secteur agricole. ■